

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Ratification du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2020

Annexe(s) : Procès-verbal de la séance du 17/12/2020

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien
JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
BEAU-MALLET Catherine (S)
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUIY Lionel
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de la séance du conseil est affiché et mis en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe.

Aussi, le compte-rendu des délibérations en date du 17 décembre 2020 a été affiché au siège de la communauté d'agglomération et publié sur son site internet le 23 décembre 2020.

Parallèlement, la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2020 a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats. Il est annexé au présent rapport.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire s'ils ont des remarques à émettre sur ce procès-verbal.

Suite à la remarque de Monsieur Vincent CHALLET, il y a lieu de supprimer « à l'unanimité » dans la phrase suivante :

- Page 95 : « **Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité avec 48 voix pour, 17 voix contre** ADMIRAT Nadine ; BESSON Jean-Louis ; CHALLET Vincent ; DUBOST Philippe ; GILBERT Odile ; GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LE MARREC Laurys ; LIVET Bertrand ; NUNEZ ORTIN Aurélia ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; ROUX Bernard ; SUTY Lionel ; TRILLEAUD Eric ; PINTE Emmanuel (S) et 36 abstentions (ARCHIMBAUD Guy ; BESSEYRE Fabien ; BOISTARD Philippe ; BOURG François ; BRUN Pascale ; BRUNETTI Graziella ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DABERT Jean Claude ; DESVIGNES Jean ; FERRARIS Nathalie ; GONTHIER Emmanuel ; GOUSSARD Bérengère ; GREGOIRE Nathalie ; HERBST Nadine ; JAFFEUX Ophélie ; PAULZE Marie-Hélène (S) ; LABUSSIÈRE Jean-Marc ; LAVILLE Philippe ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; LLONG Lucie ; MAHINC Didier ; MARIANY Marie Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; PELISSIER Patrick ; PELLEGRINELLI Christophe ; PEREIRA-MAURIAT Christine ; RYCKEBOER Christian ; SUIDUREAU Carine ; THALAUD François ; THEVENET Emilie ; TINET Georges ; TOURLONIAS Vincent ; VEZON Christophe) et **2 n'ayant pas pris part au vote** (COUDUN Valérie ; FERREIRA Fernando) ».

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dautat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dautat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 113
- Contre : 0
- Abstentions : 1 (SAUVANT Jean-Pierre)

➤ **De ratifier, après modifications, ledit procès-verbal.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23/02/2021